



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Déclaration préalable des élus CFDT CTM du 29 janvier 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers camarades,

Au nom de la CFDT, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2015.

L'actualité nous montre que les fondements de la République doivent être défendus à tous les niveaux. Nous sommes bien sûr tous Charlie et travaillerons à faire vivre, encore et toujours la démocratie sociale.

Les résultats des élections 2014 ont montré de réels succès en termes des participations aux divers scrutins avec sans aucun doute plus de faiblesse dans celui des CAP CCP. Si la participation a été à la hauteur il faut bien reconnaître que tout n'a pas été parfait et les nombreuses enveloppes mises au rebut démontrent à leur manière de réelles difficultés dans l'acheminement de matériels de votes complets, dans l'engagement et la pédagogie de cet acte essentiel à la démocratie sociale. Tout a-t-il été fait et mis en œuvre ? Quels bilans collectifs tirons-nous de cet exercice ? Quelles améliorations pour les prochains scrutins ?

Pour ce qui nous concerne et ce n'est pas nouveau, même si nous reconnaissons de réelles améliorations dans les procédures, la mise à disposition des listes électorales a souffert de quelques défaillances de qualités. Dans la préparation de ces élections il était annoncé de l'ordre de 75500 électeurs inscrits. Au final à l'issue des dépouillements l'administration indique 70460 inscrits. C'est une marge d'erreur importante plus de 5000 inscrits qui disparaissent.

Les élections sont maintenant derrière nous. Une nouvelle composition du CTM a été actée et les cartes de la représentativité de nos ministères ont été rebattues. Toutes nos félicitations à DRH RS pour avoir malgré les difficultés, réussi à surmonter les nombreux défis, et pour ceux qui ont engrangé quelques gains en sièges ou en voix bravo !

Notre délégation d'élus et l'organisation CFDT à tous les niveaux poursuivront avec la même pugnacité, leurs engagements, leurs propositions pour un dialogue social rénové inscrit dans les actes des accords, un dialogue social plus efficace et porteurs de réelles négociations comme de concertation au profit de ceux qui fondent notre représentativité : les agents de nos services et établissements publics.

L'effectif des inscrits au scrutin CTM est déterminant. Il s'appuie sur quelles réalités ?

Pour le moment, et en l'absence de remise des listes d'électeurs, nous sommes dans l'expectative. Mais les résultats du scrutin CTM et de ses impacts ne se sont pas fait attendre sur le calcul du droit syndical.

Ainsi, passer de 83 509 agents en 2011 (soit 363,08 DAS) à 70 460 agents en 2014 (soit 306,34 ou 35 DAS) c'est quand même 56,74 équivalents temps plein de décharges d'activités en moins. Une pénurie qu'il convient de contenir et de lisser sur les prochaines années.

Des discussions sont engagées, des bilatérales prévues ; nous y viendrons avec détermination et arguments pour trouver des solutions et permettre au dialogue social que nous souhaitons de s'installer. Il est un peu, depuis le 30 avril 2014, en panne de sens !

Dans l'actualité de nos ministères une réelle constance se poursuit dans les mauvaises nouvelles. Nos camarades de l'ADEME viennent d'apprendre le projet de fermeture de leur site de Valbonne. Pas moins de 100 emplois menacés et autant de compétences perdues, à quelques mois de la conférence climat, de la mise en œuvre de la loi de transition énergétique. De même, la DGITM semble retenir, après les avoir placés dans les DIR, l'abandon des CRICR. Quelles perspectives en matière d'information sur les conditions de circulation routière, sur la gestion des crises routières et autres ? Quelles perspectives pour les personnels engagés dans ces missions et ces services ? Quels services rendus aux citoyens ? De nouveaux opérateurs dans le paysage, des logiciels super performants comme ceux de la DRH ? Encore de belles réussites en perspectives.

Une fois de plus, un grand absent dans ces affaires, le dialogue social. En période de mise à la signature d'un accord fonction publique sur la qualité de vie au travail, vous avouerez que c'est un peu fort ! Les discours, c'est une chose, les actes en sont une autre.

Du côté de l'accompagnement des personnels, nous avons déjà évoqué ces questions mais décidément les améliorations se font attendre, nous devons déplorer des conditions d'organisation des centres d'examens et de concours bien peu professionnelles dans des salles inadaptées, au contenu des épreuves et à de bonnes conditions de l'exercice. Les services de l'éducation nationale font payer le service ; le font-ils bien ? Et pourquoi ne pas faire payer seulement ceux qui, inscrits, ne viennent pas sans motif valable ?

Que penser de la gestion de résultats d'examens professionnels aux mêmes cibles de SACDD de CN et de CS qui laissent sans espoir une dizaine de personnels, alors que dans le même temps est annoncée un début de la poursuite de plans de requalification des emplois que nous ne cessons pas de revendiquer. Nous demandons en la matière des mesures respectueuses des personnels, de leurs efforts et de leurs qualifications et compétences exercées au quotidien. Il faut recruter ces personnels de la liste complémentaire.

Dans notre Ministère de l'écologie et du développement durable nos demandes de mise en œuvre du télétravail pour apporter une réponse à la lutte contre le réchauffement climatique s'inscrit dans une expérimentation sans fin véritable courses d'obstacles au point que nous devons bientôt organiser des concours pour sélectionner et déterminer les 50 heureux lauréats du télétravail en administration centrale, par exemple. Une orientation qui peut améliorer le climat, désengorger les transports, améliorer la vie des agents et leur pouvoir d'achat devrait se mettre en œuvre plus rapidement.

La CFDT a demandé lors du CTM du 9 juillet que l'expérimentation du télétravail soit élargie et complétée. Elle réitère sa demande qui, du fait d'une nouvelle prolongation n'a été suivie d'aucune ouverture substantielle du champ d'accès, d'aucune mise en œuvre particulière hors des conférences prochaines, alors même qu'il y a des candidats identifiés

Par ouverture on entend :

- extension immédiate à d'autres métiers notamment le secrétariat, et à d'autres services jusque-là exclus du dispositif,
- objectif d'équité d'accès au télétravail,
- formations intégrant désormais les problèmes d'organisation plus générale du travail au sein du collectif de travail,

- bilan comparé à celui des autres ministères.

Par mise en œuvre on entend :

Recensement immédiat par les directions, qui ont d'ailleurs répondu positivement, des agents intéressés et examen de leurs situations selon la méthode existante pour parvenir à un démarrage dès 2015 (date annoncée et diffusée dans l'instruction du SG)

La CFDT a un avis positif sur l'expérience et sur la possibilité de télétravail, dans un cadre soigneusement étudié, qui garde sa place à l'agent au sein de son équipe et ne nuit pas à sa carrière.

Il doit permettre d'améliorer les conditions de vie, de transport et de travail des agents concernés sur une base volontaire, sans exclure personne a priori.

Il doit aussi être l'occasion de réfléchir à l'organisation efficace et humaine de travail, réflexion souvent insuffisante et de manière dommageable à l'heure actuelle.

Quelles instances de recours ?

La loi de transition énergétique exigerait de réelles capacités de nos services à accompagner cette révolution, à l'instar de ce qu'a pu être la reconstruction à une époque, le développement des infrastructures en matière énergétique comme dans celui de l'environnement, les enjeux et les ambitions doivent s'imposer. Cela exige, bien entendu des emplois et des moyens avec un soutien sans faille des ministres aux engagements des personnels sur le terrain. Entendre lors des déplacements de notre ministre, Madame Royal, sur une radio locale douter de la pertinence de choix d'effacement d'ouvrages hydroélectriques sur la Sélune pour assurer la reconquête écologique de ce cours d'eau, est incompréhensible. Ces choix utiles et conformes aux recommandations patiemment et pédagogiquement construits par les services et leurs personnels avec les élus et les instances ébranlent les convictions les plus fortes. Comment dans ces conditions croire en la nécessaire application des règles, des directives, des contrôles ? N'est-ce pas donner le fouet pour se faire battre et lancer comme nous l'avons lue sur certaines pancartes de manifestants qu'il est temps d'organiser des battues administratives pour sans doute éradiquer les contrôleurs.

Une réforme de la géographie des régions est en cours, les compétences se déclinent, le sénat améliorerait le projet et nos services, leurs personnels, que deviennent-ils ? Nous les supprimons ? Nous leurs enjoignons d'aller voir ailleurs ? De se repositionner ? De faire quoi ?

Vous nous avez dit avoir exprimé avec les ministres au ministre de la simplification et de la modernisation, que nous avons déjà donné c'est bien vrai et nous allons encore donner manifestation. Cela se fera-t-il dans la brutalité comme lors de la mise en place des nouvelles DDI, des DREAL avec un mépris complet pour l'encadrement, leurs intelligences et leurs mises en incapacité à réellement accompagner quoi que ce soit ? Là encore le dialogue social ne se met pas en place pour préparer et débattre des évolutions qui ne vont pas manquer. Alors, enfin nous émettrons quelques vœux.

* Obtenir :

- le dégel du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires pour reconnaître qualifications et compétences
- de vraies marges de négociations sur les ratios pro/pro,

* Assurer l'intégration des corps « mer » dans les corps équivalents de C et de A,

* Mettre en œuvre l'égalité professionnelle avec des mesures fortes de rattrapage des différentiels constatés en matière de primes et de parcours professionnels comme de carrières,

* Obtenir

- la mise à niveau de tous les statuts qui ont loupé quelques trains de réformes (personnels d'exploitation, chargés d'études documentaires,...),
- le reclassement des personnels de la filière administrative et des contrôleurs sur les bons niveaux de grades du NES B (1^{er} sur second, 2^{ème} et 3^{ème} sur 3^{ème}),
- des recrutements en catégorie C au bon niveau,
- des transformations d'emplois de C en B et de B en A pour reconnaître qualifications et compétences
- le respect des engagements pour les OPA,
- enfin, la sortie rapide du décret « amiante » qui est soumis à l'avis du CTM de ce jour. Cette affaire n'a que trop duré pour les personnels atteints de la maladie qui voient se rapprocher les termes de leur vie.

Merci de votre attention.

Réponses du Président du CTM

Le secrétaire général se félicite du bon déroulement des élections et de la participation en progrès significatif, près de 75%, ce n'est pas toujours le cas dans toutes les élections.

« Globalement, nous pouvons nous féliciter paritairement d'un processus bien géré et de bons résultats. »

Sur le problème de gestion des retards sur les salaires, l'administration travaille à le résorber.

Sur l'Ademe, effectivement, c'est difficile mais 10% en moins, ce n'est pas ce qui a été adopté au budget de décembre. Sur les implantations, il y a un débat engagé. Les conditions d'accueil du siège parisien de l'Ademe appelle une amélioration

Pas de décision prise pour l'instant, des discussions sont à mener dans le temps

Le SG est d'accord sur la mise en place d'un comité de suivi de l'AFB.

Oui, également sur le quasi statut des personnels

Il n'y a pas d'impact en DREAL du fait de la création de l'AFB ni sur les services départementaux.

Dernier point, sur la direction de la communication. Son possible transfert est envisagé, tout naturellement, les CT sont convoqués sur le sujet.

Les locaux de St Germain ont été conçus pour avoir autour du ministre quelques secrétaires d'Etat. Nous pouvons y loger des administratifs Il nous faut utiliser les locaux et mettre les services les plus utiles aux ministres auprès d'eux.

Il y aura des primes de restructuration et les mesures d'accompagnements habituelles

Compléments de réponses du DRH

Les discussions sur les mesures catégorielles et l'agenda social sont commencées.

En ce qui concerne les problèmes liés aux votes par correspondance, ce sera un point de vigilance pour les prochaines élections.

Pas de décision pour l'instant sur le vote électronique.

Reprise des retards de gestion. Comme le SG l'a dit, un point sera inscrit au prochain CT du SG notamment sur les renforts décidés pour GAP.

Sujets indemnitaires : la mise en place de l'IDT est récente, elle date de décembre dernier, il faut la mettre en place et préciser que son coût n'est pas sur nos enveloppes.

Suspension du RIFSEEP nous avons des engagements à tenir en terme de première bascule il n'y a pas de remise en cause, nous nous mettons en situation de le faire avec vous (bilatérale)

Examen professionnel SACN et SACS, problème des lauréats qui ont réussi les deux examens, après une première position plutôt négative, nous avons fait une expertise complémentaire qui va dans le sens de solutions et de pistes plus favorables aux agents. Elles devraient permettre de recourir à la liste complémentaire

Intervention CFDT sur les effectifs : la baisse des moyens, même limitée à 800, constitue une réelle et permanente difficulté au regard des problèmes de prise en charge des missions, d'organisation, de qualité de vie au travail et de combat contre les risques psycho-sociaux. d'expression

Intervention de M.Rol Tanguy

Sur l'Ademe, nous nous sommes tout dit. Je n'ai pas le sentiment que le travail avec Lechevin se passe mal. Oui, il y a un travail à produire sur l'immobilier. Quant à l'implantation parisienne je redis qu'il n'y a pas de décision prise, je relirai le texte de l'inter que j'ai déjà lu. C'est un sujet discuté et évoqué depuis longtemps en terme d'implantations et la conscience est réelle des questions de compétences et de la situation des agents

Sur les CRICR, il y a une réflexion engagée de notre côté avec des bisbilles entre administration Equipement et Intérieur, il faut une synergie entre corps d'origine différente. L'épisode précédent ne vous a pas échappé avec le retrait des forces de l'ordre. Ce n'est plus une communauté de travail, ça interroge mais cela ne veut pas dire que nous faisons fi des sujets de gestion de crise

Sur plans de requalifications, je pèse mes mots, j'ai proposé une séance de négociation car je connais l'écart entre les chiffres syndicaux et ceux de l'administration et des ministres

Nous sommes à 5 + 1 dans cette instance (CGT FSU FO CFDT UNSA + Solidaires) chacun doit faire des efforts sur les dates.

Il avait été annoncé un séminaire sur la revue des missions, il y a des réunions chez le 1^{er} ministre il faut une cohérence entre annonces territoriales et sujets revues des missions, ce sera plutôt dans la première quinzaine d'avril que fin février ou ce sera juste un échange entre ministres.

Sur les recrutements OPA nous y travaillons, sur l'IDT aussi car le périmètre est DDI ; la question reste posée, pour la DGAC nous avons bien prévu d'aborder la question RIFSEEP entre DGAC et DRH sur le sujet.

Point N°1 – Projet de règlement intérieur du CTM MEDDE-MLETR

Proposition Unsa sur les non-voyants articles 6 et 13

Sur la forme FO ne trouve pas concevable la référence aux transmissions électroniques car nous ne voulons pas de ces envois électroniques

Au final : amendement CFDT sur études d'impacts (expression Solidaires en soutien)

Votes « Pour » tous sauf FO qui ne participe pas au vote

Vote texte

Votes POUR tous sauf CFDT abstention

Point n°2 – Projet de décret modifiant le décret n°2013-435 du 27 mai 2013 relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires relevant du ministère chargé de la mer

Le DRH reconnaît que c'est trop long. Nous allons faire le maximum auprès du CE pour qu'il soit publié dans les délais les plus brefs. Il reste l'actualisation de l'arrêté des services concernés...

Je ne reviens pas sur ma réponse aux recommandations demandées sur le sujet

Je confirme les propos de la ministre FP sur le sujet

Vote POUR à l'unanimité

Point 3 – Projet d'arrêté portant création de CHSCT au sein des services et de certains établissements publics administratifs du MEDDE et MLETR

Dans ce projet d'arrêté l'administration introduit le corps de phrase suivant: " sous l'autorité exclusive ou conjointe de ces ministres", qui crée une confusion auprès des personnels des DDI.

Ce corps de phrase qui n'existait pas dans la version antérieure de l'arrête du 3 février 2012 portant sur le même objet, semble exclure, les personnels, MEDDE de ces directions interministérielles du périmètre du CHSCTM alors qu'ils sont électeurs au CTM. Si l'administration confirme cette analyse, la CFDT demande un éclairage sur le fait que ces personnels n'aient pas un CHSCT au niveau des DDI et également une confirmation que l'exclusion de ces personnels du champ du CTM n'ait pas d'incidence sur la répartition des sièges au CHSCTM.

Un report de ce point au prochain CTM de mars pour complément d'informations est proposé.

Votes « POUR LE REPORT » tous sauf UNSA contre

Ce texte sera présenté lors du prochain CTM de mars.

Point d'information n°1 – Réforme territoriale

Le SG évoque la Loi « NOTRe » (nouvelle organisation territoriale de la République) sur les compétences.

Il y a une expérimentation en Bourgogne Franche Comté.

Il y a un CAR (comité d'action régionale) la semaine prochaine.

Il y a aussi une mission inter-inspections qui réfléchit à divers scénarios possibles.

Une gouvernance interministérielle va se mettre en place avec un haut fonctionnaire et une équipe qui associera les ministères concernés, nous en serons normalement.

Orientations de bases

Nous avons parlé de l'avenir des personnels, de l'encadrement et mis l'accent sur la brutalité des réformes. Quid des études d'impact ?

Réponses de l'administration

Nous ne pouvons pas connaître le résultat avant la fin des débats, mais nos engagements seront tenus pour ce qui concerne les personnels. Sur Bourgogne Franche Comté, une réflexion de terrain n'est pas inutile, elle sera un élément du dossier et des appréciations des uns et des autres. En tant que SG, cette expérience me semble de bon augure. Ce sera toujours mieux que les réflexions demandées au préfet pour les DDI qui, au final, se sont conclues par : « ça sera comme ça et c'est tout ».

Pour l'outre-mer, l'assemblée unique, oui, mais il n'y a pas d'impacts pour nous, la DEAL est là et elle reste là.

Sur le maintien des rémunérations, il y aura nécessité à prendre en charge des éléments et j'espère que nous aboutirons à la non remise en cause de ces éléments. Sur l'encadrement, nos organisations doivent évoluer, elles relèvent du siècle dernier au regard du management par projet qui doit se développer et offrir des perspectives avec des carrières différentes...

La première question, c'est celle du sens... mon souci c'est bien ce qui fait sens, pour les transitions écologiques et énergétiques.

Que les DREAL soient coupées demain du ministère, je n'y crois pas. Les DREAL sont toujours nommés par nos ministres même si le préfet peut exercer un droit de véto, je vois mal l'impact d'un tel véto.

Point d'information n°2 – « Décroisement » des effectifs MEDDE-MAAF

Cela concerne la fusion des DDE et DDA en DDTM

Les agents sont restés dans leurs BOP 215 et 217.

Les politiques publiques portées par l'arbitrage de juillet 2013 nous donnent la possibilité de le faire. Un travail a été engagé autour de ce processus et la même information est donnée en même temps au CTM du MAAF. Petite précision, les missions concernées sont celles qui sont à l'origine celles des DDAF pour le compte de l'Environnement et son programme (PG) 113 et de façon plus marginale PG 181, prévention des risques naturels sauf celles qui sont exercées en DDPP.

Les conditions :

Le volume d'emploi transféré de 215 vers 217 en 3 ans tiendra compte des fonctions supports. D'abord Eau et risques. C'est plus compliqué pour beaucoup d'ETPT, sur les missions biodiversité, ce sera plus compliqué

1°) PG 113 en 2016 avec une notion de temps > à 70% sur le PG

En 2017 les cas moins nets < à 70%

PG 206 non concerné

Le Décroisement pose des questions de service et de garanties sur la rémunération des agents et du maintien des acquis, des déroulements de carrière, de mobilité et de droit syndical

Quelles conséquences sur les changements de BOP ?

Il faut des réponses aux préoccupations des agents pour rencontrer l'accord des intéressés pour ne pas subir les enjeux ministériels.

La CFDT est intervenue pour dire qu'une note de présentation du sujet aurait été la bienvenue..

Quelles priorités réservées aux agents en place ? Il faut une étude d'impact et comme à l'Agriculture, comme le demande la FSU, un groupe de travail au sein de notre ministère pour suivre ce dossier. La note demandée doit nous être adressée au plus vite. Quid des différentiels de rémunérations ?

Réponses du SG : Avec les éléments d'aujourd'hui, nous allons produire une première note reprise au prochain CTM du 17 mars avec un projet d'instruction sur le recensement nominal qui n'a pas été fait. Un groupe de travail sera mis en place avant le CTM du 17 mars.

Un certain nombre de garanties doivent être données aux agents : rémunérations, capacités à muter dans la limite des postes disponibles.

Ce décroisement est issu du mouvement des DREAL. Ça fait 4 ans que l'Agriculture doit des postes au MEDDE.

Point complémentaire : Agences de l'eau

La CFDT, suite à son point complémentaire (ci-joint) a insisté sur la nécessité de revenir par le biais d'une concertation interministérielle, sur les taux pro/pro proposés par le guichet unique de la fonction publique inacceptables en l'état. En effet, ces taux passeraient sur le triennal 2015-2017 pour les catégories I, II et III de 8% à 5%. En guise de réponse, le secrétaire général s'est contenté de prendre acte de l'unanimité des organisations syndicales sur ce point.

La CFDT a rappelé que si les personnels des Agences de l'eau étaient prêts à participer à l'effort de redressement national, il n'était pas question qu'ils soient plus mal traités par rapport à des corps de fonctionnaires de même niveau qui n'ont pas subi une baisse aussi drastique.

Un autre point concernant les Agences a été abordé, celui de la prévoyance. La CFDT a déploré l'inefficacité de la DEB et ses craintes de ne pas voir aboutir ce chantier. Une demande de reprise en mains de ce dossier a été faite auprès de la DRH.

La CFDT sollicite également l'appui du MEDDE pour conforter ses demandes auprès du cabinet de la ministre de la Fonction publique, Mme Lebranchu qui, à ce jour, nous a confirmé oralement la possibilité de maintenir la prévoyance dans les Agences de l'eau sur les bases actuelles.